



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
13 juin 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 68 de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de fond de 2008
Genève, juillet 2008
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**
**Assistance économique spéciale,
aide humanitaire et secours en cas
de catastrophe**

Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien

Rapport du Secrétaire général***

Résumé

Trois ans et demi après le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien en 2004, les progrès sont manifestes dans toutes les régions touchées. Les personnes déplacées vivent dans des maisons neuves, les enfants sont à nouveau scolarisés et les hôpitaux sont en train d'être reconstruits ou réparés. Cependant, bien que la reconstruction se concrétise, des obstacles nombreux et complexes continuent de faire obstacle au redressement. Les problèmes rencontrés et les progrès réalisés varient d'un pays à l'autre mais, dans tous les cas, il faudra des années pour que les ménages et les secteurs économiques dont ils dépendent se remettent de la catastrophe naturelle la plus destructrice jamais connue.

* A/63/50.

** E/2008/100.

*** La présentation du présent rapport a été retardée pour que les départements concernés aient le temps de l'examiner et de l'approuver.



I. Introduction

1. Le 26 décembre 2004, au large de la côte ouest de la partie septentrionale de Sumatra, un séisme d'une amplitude de 9 sur l'échelle de Richter a déclenché un violent tsunami qui a frappé 12 pays et fait 186 983 morts. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées, plus de 3 millions ont été touchées et, parmi celles-ci, 1,5 million ont perdu leurs moyens de subsistance. Ce sont les populations rurales côtières qui ont été frappées le plus durement, alors qu'elles étaient déjà généralement pauvres et vulnérables et n'avaient que peu de ressources à leur disposition. Les pays les plus durement touchés et où les dégâts ont été les plus importants sont l'Inde, l'Indonésie, les Maldives, Sri Lanka et la Thaïlande. La Malaisie, le Myanmar, les Seychelles, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie ont souffert également de la catastrophe.

2. Le présent rapport, qui donne suite à la résolution 62/91 de l'Assemblée générale, offre un aperçu des progrès réalisés et des problèmes auxquels l'Inde, l'Indonésie, les Maldives, Sri Lanka et la Thaïlande sont confrontées et porte surtout sur les mesures de redressement prises dans les secteurs clefs. Il traite aussi de la coordination des activités d'aide et de relèvement des modèles d'institutions publiques d'aide humanitaire et de relèvement, de la transparence et de l'obligation redditionnelle envers les donateurs, ainsi que de la réduction des risques de catastrophe, de l'alerte rapide aux tsunamis et de la prise en compte de la prévention dans la planification du développement. Il ne prétend pas être exhaustif, qu'il s'agisse des progrès réalisés – importants dans les cinq pays les plus touchés – ou des difficultés auxquelles les acteurs du relèvement continueront de devoir faire face à mesure que tout s'organise.

II. Effets du tsunami et progrès du relèvement

3. Pendant la phase de relèvement, des avancées considérables ont été faites sur la voie du redressement et de la reconstruction. Dans les cinq pays les plus touchés les progrès ont été manifestes en 2006 et 2007. De nombreux pays touchés remplissent leur promesse de reconstruire « en mieux », comme en témoignent le nombre de maisons plus sûres, l'amélioration des établissements éducatifs et sanitaires et l'adoption d'importantes mesures de gestion et de réduction des risques de catastrophe.

4. Bon nombre de ces avancées ont souvent été réalisées en dépit de graves problèmes tels que des obstacles logistiques et administratifs, l'insuffisance de capacités, des problèmes de coordination, la hausse de l'inflation et, à Sri Lanka, la reprise du conflit. Dans tous les pays touchés par le tsunami, les efforts de relèvement et de reconstruction continueront à se heurter à ces problèmes et à d'autres problèmes, d'ordre aussi bien opérationnel que politique.

5. Les organismes chefs de file ont dû continuer à établir un lien entre les différents processus de relèvement, fournir des données d'importance vitale ou ouvrir l'accès à ces données et renforcer les capacités des administrations locales. À titre d'exemple, bon nombre des systèmes d'information sur le tsunami ne fournissaient que des données brutes, qui n'avaient aucun rapport avec les évaluations des besoins. De plus, les systèmes de planification de nombreux organismes d'exécution étaient fondés et continuent d'être fondés sur les

évaluations des besoins et les engagements initiaux alors que les besoins n'ont cessé d'évoluer dans de nombreux secteurs.

Inde

6. Le tsunami a touché plus de 2 400 kilomètres du littoral du sud de l'Inde; 12 405 personnes sont mortes dans les 1 089 villages qu'il a atteints et près de 2 millions de personnes ont été touchées, dont près de 650 000 ont dû se déplacer. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans l'État du Tamil Nadu, ainsi que dans les îles d'Andaman et de Nicobar. Les besoins d'aide ont été estimés à 2,1 milliards de dollars. Dans toutes les régions touchées, environ un tiers de la population sinistrée appartiendrait à des groupes défavorisés et exclus, tels que les Dalit et les peuples tribaux.

7. En Inde, le tsunami a, selon les estimations, détruit ou endommagé 100 000 habitations. Les gouvernements des États du Kerala, de l'Andhra Pradesh et du Tamil Nadu, du territoire de Puducherry et des îles d'Andaman et de Nicobar ont proposé d'en reconstruire 76 000 au cours de la phase initiale de reconstruction. Comme suite à cette proposition, environ 72 000 maisons ont été construites ou sont en cours de construction. Le gouvernement de l'État du Tamil Nadu a entrepris la construction de 55 000 autres habitations, qui est financée par le Gouvernement central ou par la Banque mondiale, à 1 000 mètres du littoral ou à 200 mètres des eaux intérieures. Dans l'État du Kerala, 10 860 autres habitations devraient être construites.

8. L'enseignement revêt une importance cruciale pour la protection et le développement des plus de 260 000 enfants qui ont été touchés par la catastrophe. Les interventions ont permis de faire reprendre les cours dès que possible, de dispenser un enseignement de qualité et de recréer le milieu scolaire moyennant la distribution de mobilier et de fournitures. En janvier 2008, 138 588 enfants et 3 472 enseignants de l'État du Tamil Nadu en avaient bénéficié. Les activités extrascolaires et l'apprentissage participatif ont été particulièrement encouragés dans la mesure où ils aident les enfants à s'adapter aux changements sociaux, et les enseignants ont été formés à des méthodes actives d'apprentissage qui ont été appliquées, non seulement dans les écoles touchées par le tsunami mais à toutes les 47 000 écoles primaires et collèges de l'État du Tamil Nadu.

9. L'infrastructure sanitaire a été très touchée. Outre que les installations ont été reconstruites et qu'un approvisionnement en fournitures médicales a été assuré, plusieurs autres initiatives destinées à améliorer la qualité des soins de santé et la situation sanitaire après le tsunami ont été prises. Pour réduire les taux de mortalité infantile, 1 180 agents de santé locaux, 870 médecins de l'État et 200 professeurs de pédiatrie de 14 écoles de médecine publiques ont été formés à l'utilisation des protocoles de prise en charge intégrée des maladies infantiles et néonatales. Huit cents agents sanitaires ont été formés à la communication aux fins du changement de comportement, des agents de santé locaux de 13 des districts touchés ont appris à dispenser des soins aux nouveau-nés et 6 unités sanitaires mobiles entièrement équipées, permettant d'assurer des soins d'urgence aux nouveau-nés et aux femmes enceintes malades, ont été fournies. Les 19 600 employés des centres de services intégrés pour le développement de l'enfant ont tous été formés aux méthodes d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et les groupes d'appui aux

mères, nouvellement constitués, ont prêté assistance à 20 millions de personnes dans les districts touchés. Enfin, les médias ont sensibilisé la population à diverses questions de santé.

10. Compte tenu des traumatismes dont souffrent les victimes du tsunami, il fallait leur apporter un soutien psychosocial pour les aider à retrouver une vie normale. À cette fin, des membres de la population ont reçu une formation qui leur a permis d'aider 225 000 personnes en leur dispensant des conseils, en les faisant bénéficier de prestations sociales et en les recommandant à des services de soins spécialisés. Des programmes de sensibilisation aux droits des enfants, des services d'orientation scolaire et des activités menées dans des centres de santé infantile ont également aidé plus de 115 000 enfants à se remettre des chocs qu'ils avaient subis et permis de les soustraire à la violence et à l'exploitation. Dans l'État du Kerala un programme de sensibilisation inculque les principes de la démocratie et de l'égalité des sexes à plus de 700 000 enfants.

11. Dans les États frappés par le tsunami, le taux de prévalence du VIH/sida est l'un des plus élevés du pays. Dans ce contexte, l'ONU, en partenariat avec les principales parties prenantes, exécute des projets permettant de répondre aux besoins de certaines personnes, en particulier celles qui risquent d'être victimes de la traite ou qui en ont réchappé et les séropositifs. Les membres de 2 000 comités de vigilance villageois ont été sensibilisés aux dangers de la traite et du VIH/sida; 500 collègues-éducateurs ont été recensés et formés et plus de 30 000 femmes et enfants de régions touchées par le tsunami ont été informés des questions relatives au VIH/sida. Une campagne d'information multimédia sur la protection des droits des personnes a permis d'atteindre des milliers de personnes dans l'État du Tamil Nadu; 3 services d'aide judiciaire aident les personnes séropositives à se pourvoir en justice; et plus de 2 000 policiers ont été sensibilisés à tout ce qui touche le VIH/sida, notamment à la stigmatisation et à la discrimination dont sont victimes les groupes à haut risque et les personnes atteintes de la maladie.

12. Pour ce qui est d'assurer des moyens de subsistance aux victimes de la catastrophe, les efforts ont visé principalement à rétablir les activités économiques préexistantes et à créer de nouvelles sources de revenu en s'appuyant sur la formation professionnelle et l'aide à la création de petites entreprises. Des possibilités d'emploi salarié et de travail indépendant ont été créées pour les jeunes, les femmes et les personnes défavorisées et un stage de formation a été organisé à l'intention de 3 500 bénéficiaires de cette initiative pour qu'ils puissent mener des activités génératrices de revenus. Deux mille autres bénéficiaires suivent un stage de création d'entreprise fondé sur la méthode bien connue de l'OIT « Créer et améliorer son entreprise ». Ils seront ensuite soutenus par des banques et d'autres entités ou auront la possibilité d'entretenir des relations avec elles afin d'asseoir leur entreprise sur des bases solides.

13. Des progrès importants ont été faits au niveau des États en ce qui concerne la pêche. Des modèles de gestion collective des pêcheries sont expérimentés dans 55 villages des États du Tamil Nadu et du Kerala, avec la participation de représentants locaux élus. Les enseignements tirés de ces initiatives permettront d'élaborer le cadre d'une politique de gestion de la pêche par les parties prenantes dans l'État du Tamil Nadu et le territoire de Puducherry. De nombreuses études très importantes sont en cours : réduction du nombre des chalutiers dans la baie de Palk, prestation de services financiers aux pêcheurs et diversification des moyens de subsistance

tirés de la pêche. De même, d'importants projets pilotes visant à encourager la prestation d'une aide aux entreprises de pêche artisanales, la gestion des ports par les parties prenantes et l'aquaculture en eau dormante pour les femmes pêcheurs sont en cours d'exécution.

14. La gestion des risques de catastrophe fait partie intégrante de la reconstruction et du redressement des États touchés par le tsunami en Inde. Des efforts sont faits actuellement pour que la gestion des risques de catastrophe soit systématique et durable et qu'elle soit assurée de façon concertée par les districts, les États et le gouvernement central. Les mesures prises ont consisté notamment à établir des cartes de vulnérabilité, à planifier la gestion du littoral, à construire des abris anticyclones et des logements résistant aux catastrophes et à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des collectivités en matière de gestion des risques de catastrophe. En janvier 2008, 3 200 membres des équipes locales d'alerte avancée ont reçu une formation qui visait à leur faire comprendre les messages d'alerte rapide et à y réagir. Des matériaux de promotion et des manuels de formation ont été publiés de façon que les principales parties prenantes puissent prendre connaissance des méthodes de préparation aux catastrophes.

15. Il est impératif, en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe, que les politiques soient soutenues et coordonnées. Au Tamil Nadu, il a fallu créer un centre national de coordination et de documentation et un réseau provincial de centres pour renforcer les partenariats que le Gouvernement et les organisations de la société civile ont constitués pour coordonner l'aide. Lorsque les activités de relèvement consécutives au tsunami ont pris fin, ces centres ont été institutionnalisés et, replacés dans le contexte du développement, ont désormais pour mission de faciliter la préparation aux catastrophes et la gestion des risques de catastrophe. Un système électronique de suivi des bénéficiaires implanté sur le Web, élaboré par le Gouvernement de l'État, permet de gérer l'aide et l'information et a pu renforcer la gouvernance locale, la responsabilisation et la transparence, la coordination et la gestion efficace et harmonieuse des risques de catastrophe.

16. Le tsunami ayant eu des conséquences d'une gravité sans précédent sur le fragile écosystème du littoral de la région, il a été décidé de commencer par définir les mesures à prendre pour mettre le littoral en valeur rapidement, et évaluer les ressources nécessaires et les changements à apporter à la législation à cette fin, puis de déterminer les interventions qui seront nécessaires pour assurer à moyen et à long terme la sécurité et la viabilité de l'écosystème côtier régional, unique en son genre. Des études de base ont été effectuées et des protocoles de suivi à long terme devant permettre d'assurer la conservation de l'écosystème côtier ont été mis en application. Des programmes expérimentaux de restauration de l'écosystème donneront la possibilité à la population locale de mieux assurer la sécurité de ses moyens de subsistance et la protégeront contre les catastrophes naturelles. En outre, en février 2008, le Ministre indien des finances a déclaré qu'il avait l'intention de créer une institution permanente qui serait chargée d'examiner la question des changements climatiques et de renforcer la gestion des risques de catastrophe.

17. En partenariat avec le Gouvernement, l'ONU s'est employée à créer un environnement sûr pour les populations touchées par le tsunami en promouvant l'hygiène et en construisant 650 toilettes écosanitaires dans l'État du Tamil Nadu. Dans 192 abris provisoires, un système de gestion des déchets a été créé pour montrer aux enfants l'importance d'un environnement sain. Dans les îles

d'Andaman et de Nicobar, 331 systèmes de collecte des eaux de pluie ont été construits pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les habitations, les écoles, les *anganwandis* et les centres de santé.

Indonésie

18. Plus de trois ans se sont écoulés depuis le tremblement de terre et le tsunami d'Aceh – et le séisme qui a frappé l'île de Nias en mars 2005 – qui ont causé d'énormes dégâts matériels, fait plus de 130 000 morts et privé au moins 500 000 personnes de moyens de subsistance. Le montant des fonds nécessaires pour financer le relèvement à long terme d'Aceh et de Nias est estimé actuellement à 8 milliards de dollars (dont 1,2 milliard de dollars au titre de l'inflation et 1,9 milliard de dollars pour pouvoir « reconstruire en mieux »). Sur ce montant, un montant de 7 milliards a déjà été affecté à des projets. Les futures dépenses seront cependant freinées là où la capacité d'absorption des fonds reste insuffisante. Il faut donc renforcer la planification et la coordination stratégiques pour que les infrastructures matérielles, sociales, économiques et juridiques absorbent une plus grande part des fonds consacrés au relèvement et à la reconstruction à mesure que les besoins évoluent.

19. Vu que 162 341 habitations doivent être construites et 85 000 réparées, c'est dans le secteur du logement que les difficultés sont les plus importantes. À la fin de 2007, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) avait construit 19 923 centres d'accueil provisoires, qui abritaient plus de 80 000 personnes. En février 2008, 2 056 ménages étaient encore logés dans ces centres, contre environ 16 688 initialement. Il reste encore à améliorer les infrastructures locales et à mener à bien tous les projets de construction d'ici à la fin d'octobre 2008.

20. Les services sociaux se sont surtout employés à reconstruire et à améliorer la qualité des constructions. La catastrophe a eu de graves incidences sur le secteur de l'éducation car elle a fait 2 500 morts parmi les enseignants et détruit ou endommagé environ 2 630 écoles. À ce jour, 798 établissements scolaires ont été reconstruits ou remis en état et 379 installations provisoires construites. À Aceh et à Nias, 21 977 enseignants ont reçu une formation. Le manque de coordination et de planification a ralenti l'action menée dans le secteur, comme l'attestent la concurrence que se livrent divers organismes pour obtenir des terrains à bâtir, ainsi que des informations signalant un nombre très important de chantiers de construction en certains endroits.

21. Dans le secteur de la santé, où 122 bâtiments ont été endommagés ou détruits, 386 établissements sanitaires – dont 3 hôpitaux, 55 postes sanitaires satellites et 68 centres de santé – ont été reconstruits ou remis en état à Aceh et 19 à Nias. Ces chiffres sont supérieurs au nombre d'établissements touchés par la catastrophe car ils incluent de nombreux centres de santé d'Aceh, endommagés pendant la guerre, qu'il avait été prévu de restaurer. Après avoir reconstruit ces établissements ou les avoir remis en état, il faut maintenant les approvisionner en fournitures médicales et les doter de personnel compétent. L'Agence de reconstruction et de relèvement d'Aceh et de Nias pourvoit à la formation et à l'enseignement nécessaires pour que les services de santé renforcent leurs capacités.

22. De nombreuses activités ont visé à évaluer l'état de l'environnement après le tsunami qui a frappé Aceh et le nord de Sumatra. Afin de réduire les risques de catastrophe, plus de 36 kilomètres d'ouvrages destinés à protéger les côtes (tels que des remparts de cordon littoral) et 21 kilomètres de digue ont été construits. L'Organisation des Nations Unies, l'organisation Wetlands International et des associations locales ont financé et exécuté deux projets de reboisement des forêts de mangrove aux environs de Banda Aceh. Les populations locales sont favorables à ces projets et ont observé un accroissement de la diversité biologique (crevettes, crabes et échassiers), qui leur permet de diversifier leur alimentation. La qualité des édifices construits et le fait que certaines localités aient été reconstruites trop près du littoral sont préoccupants mais une plus grande sensibilisation des populations locales, l'aménagement de zones refuges et la définition d'itinéraires d'évacuation devraient contribuer à améliorer la sécurité des populations et la viabilité de leur habitat.

23. Le tsunami a eu des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance. Outre les dégâts d'un montant de 1,2 milliard de dollars infligés au secteur productif, 100 000 petits entrepreneurs ont perdu leurs moyens de production, 13 828 bateaux et 27 593 hectares d'étangs de pisciculture ont été détruits, 60 000 agriculteurs ont été déplacés et près de 150 136 hectares de terres arables ont été endommagés. Le rétablissement des moyens de production est manifeste, plus des deux tiers de la main-d'œuvre masculine ayant repris le travail dans les zones rurales et urbaines. En outre, 3 142 bateaux ont été distribués, 12 935 hectares d'étangs de pisciculture et plus de 63 923 hectares de terres arables ont été remis en état.

24. D'après l'ensemble d'indicateurs du relèvement après le tsunami et l'étude de la pauvreté de la Banque mondiale de 2008, la pauvreté a été ramenée au niveau qu'elle connaissait avant le tsunami. Cela tient probablement aux retombées considérables de l'appui apporté par le Gouvernement et la communauté internationale, mais peut-être aussi au fait qu'elle a été surestimée au lendemain de la catastrophe. Quoi qu'il en soit, elle demeure un problème majeur à Aceh et à Nias, compte tenu des dégâts causés à l'agriculture et aux pêcheries qui fournissent l'essentiel des moyens de subsistance des pauvres.

25. Le processus de paix à Aceh est peut-être le meilleur exemple d'une reconstruction bénéfique. Depuis la signature de l'accord de paix en 2005 et la tenue d'élections démocratiques en 2006, il ne rencontre aucun obstacle majeur, ce qui représente un énorme progrès après 30 ans de conflit. En 2008, il a été mis un accent particulier sur la prise en compte du conflit dans le relèvement à long terme, comme en témoigne le plan pluriannuel de réintégration et de consolidation de la paix, auquel le Gouvernement met actuellement la dernière main avec l'aide des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires.

26. La réduction des risques de catastrophe est un autre enjeu important. À Aceh, l'organisme public chargé d'intervenir en cas de catastrophe a perdu une grande partie de ses capacités et ne peut actuellement s'appuyer sur aucune directive officielle pour mener ses activités. Les pouvoirs publics et les programmes visant à réduire les risques de catastrophe continuent de bénéficier d'un appui et d'orientations conformes au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des

nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes¹. L'adoption, en avril 2007, de la loi sur la gestion des catastrophes a été un grand pas en avant vers la mise en place, dans le pays, des structures et des systèmes qui permettront d'incorporer la réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement, ce qui suppose le renforcement et la participation des entités locales concernées.

27. Le Gouvernement ayant insisté pour que la distribution de l'aide soit largement participative, la population joue un rôle important dans l'exécution des programmes. Une étude d'impact a montré qu'en adoptant dès que possible cette démarche, on améliorerait la qualité et la viabilité du processus de relèvement et la population s'en trouvait plus satisfaite. Le Gouvernement a consacré une partie importante de son budget au développement des activités de reconstruction et de relèvement menées par la population et a récemment demandé au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) de publier une étude sur les enseignements tirés de la reconstruction des habitations, qui doit être achevée en juin 2008.

28. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le relèvement à Aceh et Nias a élargi ses principales activités pour faire face à la complexité croissante du relèvement. Il s'est attaché notamment : a) à aider l'Agence de reconstruction et de relèvement et les autorités provinciales et locales à renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe au moyen de mécanismes de coordination et de planification à divers niveaux administratifs, en ce qui concerne en particulier la régionalisation du relèvement et de la reconstruction; b) à aider les organismes des Nations Unies et les autres organisations s'occupant du relèvement à Aceh et à Nias à coordonner leurs activités, en particulier par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de la gestion de la sécurité de la zone, l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité permanent interorganisations et les groupes d'utilisateurs des services communs.

29. L'Agence de reconstruction et de relèvement continue d'organiser le transfert de ses responsabilités aux autorités locales et son retrait d'Aceh et de Nias, prévu en 2009, et tous les partenaires de la reconstruction commencent à planifier le transfert de leurs programmes. Il faut redoubler d'efforts pour que les textes et les réglementations qui permettront de faciliter la cession des avoirs, notamment leur inventaire, soient promulgués rapidement. Le renforcement des capacités doit faire partie intégrante des stratégies de gestion du matériel si l'on veut que celui-ci puisse continuer à fonctionner et à être entretenu après le transfert. La participation des parties prenantes, notamment des organisations non gouvernementales, des médias, des universitaires et du secteur privé, dans le cadre du Groupe de travail d'Aceh sur la convergence, qui est guidé dans ses travaux par le Groupe de travail technique des Nations Unies, doit être encouragée et poursuivie. De grandes campagnes d'information sur la planification préalable aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, notamment sur les dispositifs d'alerte rapide aux tsunamis et l'évacuation de 300 villages, sont en train d'être organisées. Lorsqu'elles promeuvent la mise en place de systèmes d'alerte rapide participatifs, les parties prenantes doivent continuer de recommander d'associer la population aux systèmes officiels d'alerte aux diverses sortes de catastrophes envisageables.

¹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

Maldives

30. Le tsunami n'a épargné que 9 des 199 îles de l'archipel des Maldives qui sont habitées. Deux îles ont été englouties et 53 ont été dévastées. Quinze mille personnes ont été déplacées et un tiers des habitants, soit environ 10 000 personnes, sont sinistrés comme suite à la destruction de leurs maisons et moyens d'existence et des infrastructures. Les fonds annoncés sont à la hauteur du montant estimatif de 393,3 millions de dollars nécessaire au relèvement, quoiqu'il y ait d'importantes lacunes dans certains secteurs. À la fin de 2006, un montant total de 141 millions de dollars avait été utilisé. Les piliers de l'économie (tourisme, pêche et agriculture) ont été très gravement touchés. Le secteur de la pêche a été dédommagé en partie des dégâts causés à 82 % des navires et des équipements et a reçu des dons en espèces. Dans le secteur agricole, des secours de première nécessité d'une valeur de 1,4 million de dollars ont été distribués à 6 000 familles et, dans 26 îles, les femmes ont reçu le matériel dont elles ont besoin pour assurer leur subsistance, ainsi que des dons en espèces qui leur ont permis de racheter des outils nécessaires à l'exercice d'activités rémunératrices à leur domicile. L'évaluation, en 2006, des dégâts causés par le tsunami a permis d'avoir une connaissance plus précise des répercussions de la catastrophe sur les femmes et, par là même, de repérer les inégalités entre les sexes et d'y remédier.

31. L'effet catastrophique du tsunami sur l'économie, qui s'est traduit initialement par une baisse de 62 % du produit intérieur brut (PIB), a été atténué depuis par l'augmentation des recettes tirées du tourisme et par la reconstruction. Grâce aux efforts intensifs du Gouvernement, l'industrie touristique s'est complètement rétablie et, en 2006, le nombre de touristes était très proche de celui enregistré avant le tsunami. La reprise du tourisme et de la pêche a contribué à une extraordinaire croissance du PIB de 18 % en 2006, qui s'est stabilisée à 8 % en moyenne en 2007. En décembre 2007, les travaux de reconstruction et de réparation d'autres maisons (3 000, soit la moitié des maisons touchées) ont été entrepris sous la direction, pour la première fois, de la population. Récemment, le Gouvernement maldivien a élaboré sa première politique nationale du logement afin de régler le problème déjà ancien du logement des groupes vulnérables et à faible revenu.

32. Dans le secteur de la santé, les mesures prises ont consisté principalement à reconstruire et à remplacer les infrastructures et les équipements et à renforcer les moyens d'intervention en cas de catastrophe. Quatre hôpitaux sont en chantier, et sur les 12 centres de soins prévus 6 sont achevés et 4 en construction. Sur les 30 postes sanitaires qu'il était prévu de remettre en état ou de reconstruire, 24 sont prêts à être mis en service. L'arrêt de croissance prématuré et la dénutrition des enfants de moins de 5 ans étant un grave problème, un système de surveillance de la nutrition et de la santé infantile a été installé dans les centres de soins pour que l'on puisse repérer les enfants mal nourris et s'en occuper, et un projet visant à promouvoir le développement intégré du jeune enfant est en cours d'exécution dans cinq atolls témoins. Afin de prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, 25 prestataires de soins de santé ont reçu la formation nécessaire pour dispenser des services de consultation et de dépistage confidentiels. En application de la loi sur la justice pour mineurs, il a été mis en place un service complet de protection de l'enfance qui offre des services d'information et d'orientation, des services permettant d'assurer la protection, le rétablissement et la réinsertion des

enfants victimes de violence et de maltraitance et des services de lutte contre la toxicomanie et de prévention du VIH/sida et d'autres maladies.

33. À la fin de 2006, 20 des 87 écoles permanentes et 5 des 20 écoles maternelles qu'il avait été prévu de remettre en état ou de reconstruire avaient été remises en état ou reconstruites. Depuis lors, le programme pour une éducation de qualité a été étendu à toutes les écoles maternelles enregistrées à l'échelon national et il a permis de créer dans 20 atolls, en partenariat avec le Ministère de l'éducation, des centres de documentation pour enseignants qui visent à pérenniser l'application de méthodes d'apprentissage adaptées aux besoins des enfants et à continuer à dynamiser l'enseignement.

34. Dans l'industrie de la pêche, les objectifs de redressement ont été atteints et l'accent est mis désormais sur le développement à long terme, notamment l'élaboration de réglementations et de directives adéquates, les dépenses d'équipement, une aide technique à la diversification et la formation des pêcheurs commerciaux. Des méthodes de développement agricole ont commencé à être appliquées dans 14 îles. Cinq marchés aux poissons ont été construits et, dans 16 îles, des mesures ont été prises afin de faciliter la gestion collective des déchets.

35. Le Centre national de gestion des catastrophes, qui est devenu une institution permanente en décembre 2006, a élaboré un plan national de gestion des catastrophes. Des plans locaux de préparation aux catastrophes, qui doivent permettre à la population de parer et de résister plus efficacement aux catastrophes, ont été élaborés dans 19 îles situées dans trois atolls. Dans le cadre du programme public visant à améliorer la sécurité des îles, il est prévu de déplacer la population de certaines îles sur sept îles considérées comme plus sûres et de regrouper les habitants des îles isolées dans des zones sûres. Le programme doit surtout permettre d'élaborer un cadre environnemental d'action après le passage d'un tsunami.

36. Pour ce qui est du rétablissement des infrastructures, six ports ont été remis en état et/ou reconstruits en 2005 et en 2006 et le Gouvernement aura bientôt fini d'en reconstruire un autre. Une fois achevé en août 2008, ce projet d'un coût de 6 920 000 dollars aura permis de venir en aide à plus de 11 000 personnes. Dans les îles où des ports ont été remis en état, on s'est appuyé sur des méthodes participatives pour mener les enquêtes nécessaires et suivre les travaux. Les mangroves et d'autres écosystèmes côtiers de l'île de Huraa ont été réhabilités en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et l'organisation Wetlands International.

37. Des kits de collecte des eaux de pluie ont été distribués aux ménages et aux collectivités et il a été demandé aux stations de dessalement par osmose inverse de fournir de l'eau potable pour que des réserves utilisables en cas d'urgence puissent être constituées. Suivant le principe « reconstruire en mieux », des systèmes d'assainissement ont été élaborés à titre expérimental dans quatre îles à des fins de viabilité et de protection de l'environnement.

38. Le projet de coordination de l'aide a surtout permis : de créer une base de données sur l'aide au développement, qui donnera la possibilité de suivre les mouvements et l'utilisation des ressources extérieures et qui, en tant qu'outil de relèvement, contiendra des données sur l'aide au développement en général; d'étudier les structures de la coordination de l'aide; de créer le Forum du partenariat pour les Maldives, dans le cadre duquel des représentants d'entités nationales et

internationales se sont réunis pour examiner les problèmes de développement; d'évaluer périodiquement le montant des fonds nécessaires à l'application du plan national de relèvement et de reconstruction.

39. Bien que le relèvement soit en bonne voie, il reste plusieurs grandes difficultés à surmonter. L'une d'elles consiste à accélérer la reconstruction des logements et des ports, en particulier des 50 ports les plus importants. L'application du programme visant à améliorer la sécurité des îles est lente car le Gouvernement et la population doivent résoudre les problèmes complexes qu'entraînent les réinstallations et les regroupements sur différents atolls. Le gonflement des eaux qui a provoqué de graves inondations côtières dans 88 des 197 îles habitées en mai 2007 montre que la population des petites îles devient de plus en plus vulnérable et souligne l'importance que revêtent la réduction des risques de catastrophe et la gestion de l'environnement.

40. Enfin, les réformes politiques constituent un enjeu majeur de la reconstruction aux Maldives. Au début de 2005, le Gouvernement a lancé une réforme globale de la gouvernance qui continue de se heurter à d'importants obstacles. Pour qu'elle puisse aboutir, il faudra que toutes les parties en présence s'ouvrent aux compromis et au dialogue et s'engagent dans un processus qui exigera minutie et persévérance pendant de nombreuses années.

Sri Lanka

41. À Sri Lanka, plus des deux tiers des côtes ont été dévastées par le tsunami, qui a fait plus de 35 000 victimes. Les besoins financiers du pays ont été évalués à 2 milliards 150 millions de dollars. Sur les 3 milliards 170 millions de dollars que la communauté internationale s'est engagée à verser pour financer la reconstruction, 1 milliard 810 millions de dollars ont été versés aux partenaires d'exécution, qui en avaient dépensé 1 milliard 390 millions à la fin du premier trimestre 2008.

42. Dans la majorité des cas, les maisons sont reconstruites par les habitants, qui reçoivent des dons en espèces à cette fin (sauf dans le nord-est), et dans les autres cas par les donateurs, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales notamment. En tout, 114 069 maisons ont besoin d'être reconstruites ou réparées; 79 184 soit environ 59 % sont en train d'être reconstruites. Pour ce qui est des programmes exécutés par des donateurs, il reste nécessaire de trouver des terrains se prêtant à la construction de nouvelles habitations; l'établissement des listes de bénéficiaires, qui doivent être précises et complètes, continue d'occasionner des retards, ce qui, dans certains cas, aboutit à des injustices dans la répartition des logements. Cent trente-cinq entités locales jouant le rôle de conseil de développement local sont officiellement enregistrées en tant qu'entités juridiques auprès des pouvoirs publics.

43. Sur les quelque 150 000 personnes qui n'ont plus de moyens de subsistance, la plupart travaillaient dans le secteur de la pêche et les autres dans les secteurs des services et de l'agriculture; 80 % environ ont perdu leur principale source de revenus et 90 % leurs moyens de production. L'aide qu'elles reçoivent prend différentes formes : dons en espèces, travail contre rémunération, remplacement des moyens de production et microfinancement. Dans le nord et l'est plus qu'ailleurs, la demande de dons en espèces et de programmes travail contre rémunération se maintient. Dans le secteur de la pêche, le nombre excessif de petits bateaux se

traduit par une pénurie de main-d'œuvre et met à rude épreuve la capacité d'accueil des ports, alors que les bâtiments partant plusieurs jours en mer, qui assurent généralement un tiers de la totalité des prises, ne sont pas suffisamment nombreux. Jusqu'à présent, la réparation et le remplacement de ces bateaux n'ont pas été suffisamment financés. Le secteur touristique a été très touché par l'intensification du conflit, qui s'est traduite par une diminution sensible du nombre de touristes, durement ressentie par les petits opérateurs de tourisme.

44. Dans le secteur de l'éducation, l'accent a été mis avant tout sur la reconstruction des établissements endommagés. Faute de fonds, le Gouvernement n'a pu réparer qu'un peu plus de la moitié des écoles qui ont servi à héberger des personnes déplacées. La plupart des projets de reconstruction d'écoles à Jaffna, à Kilinochchi, à Mullaitivu et à Vavuniya, et de nombreux projets dans l'est du pays ont été malheureusement abandonnés à cause des restrictions de mouvement liées au conflit. Il en va de même pour les infrastructures sanitaires.

45. Dans le secteur de la santé, il reste encore à mettre à exécution des projets de construction à grande échelle, à renforcer les capacités des agents sanitaires et des collectivités et à améliorer la coordination au niveau local. En ce qui concerne l'éducation, le suivi des programmes a été sensiblement ralenti dans les zones de conflit et des problèmes de financement subsistent. S'il est vrai que la réparation des infrastructures a progressé, des difficultés subsistent en matière d'achats et de logistique, le coût des matériaux de construction augmente, les entrepreneurs ne sont pas suffisamment qualifiés et il n'y a pas de coordination. De plus, les restrictions imposées au déplacement des véhicules civils de l'ONU et des organisations non gouvernementales dans certaines régions du nord ont entraîné une pénurie de médicaments dans les hôpitaux et les dispensaires.

46. Le plus grand obstacle au relèvement à Sri Lanka est la poursuite de la guerre civile. L'escalade de la violence de ces dernières années a retardé les travaux de reconstruction dans le nord et l'est du pays, alors qu'ils se poursuivent généralement à un bon rythme dans le sud. Le conflit a aussi eu pour effet de réduire les moyens de subsistance d'environ 2,5 millions de personnes et de freiner le redressement économique des régions touchées par le tsunami. L'insécurité entraîne des problèmes opérationnels dans de nombreux secteurs et empêche parfois complètement les partenaires de l'aide internationale de se déplacer ou d'acheminer des secours et des fournitures. Les restrictions frappant le transport de certains matériaux de construction, tels que le ciment et l'acier, et les difficultés d'accès à certaines régions freinent le relèvement.

47. Les organismes des Nations Unies aident à faire prendre en compte les risques de catastrophe dans les plans de développement locaux en établissant un profil du pays qui permettra de repérer les zones vulnérables. Sri Lanka est désormais mieux à même de réduire ces risques grâce à l'action du Centre de gestion des catastrophes, à la création d'un centre des opérations d'urgence et à la mise en place, dans certaines régions, de systèmes d'alerte rapide. En ce qui concerne l'aide à l'élaboration des politiques, les organismes des Nations Unies ont joué un rôle crucial en facilitant les délibérations de la Commission parlementaire sur les catastrophes naturelles puis l'élaboration et l'adoption de la loi sur la gestion des catastrophes.

48. Des experts ont aidé à conduire des évaluations environnementales stratégiques et contribué considérablement à faire adopter certaines dispositions

contraignantes de leurs conclusions. Des évaluations pilotes ont été effectuées dans la baie de Trincomalee, à Panadura et dans le district de Hambantota, avec l'aide des pouvoirs publics et les universités locales. En outre, dans le cadre d'un programme de reboisement des mangroves, le Département des forêts a créé dans le district d'Ampara, en collaboration avec une organisation locale, une pépinière des espèces poussant dans les mangroves. Les semis seront plantés dans trois lagons, d'une superficie totale de 55 hectares.

49. Une grande partie des projets concernant les moyens de subsistance, la construction de logements et l'environnement sont exécutés par des organisations locales. Pour que ces organisations puissent être plus efficaces, le projet Strong Places en a aidé plus de 700 à participer plus activement aux projets. Il vise notamment, par ce moyen, à accroître les compétences des intervenants et à développer la structure des organisations, dont on peut espérer qu'il renforcera le rôle dans le développement local, et cela dans un avenir qui, il faut l'espérer, se prolongera bien au-delà du relèvement entrepris après le tsunami.

Thaïlande

50. En Thaïlande, des centaines de milliers de personnes ont été touchées par le tsunami. Plus de 8 200 ont été tuées, 400 villages de pêcheurs situés le long de la côte d'Andaman ont été frappés de plein fouet par les eaux et des dizaines de milliers de personnes qui vivaient de la pêche ou du tourisme ont perdu leurs moyens d'existence. Le tsunami a également eu de graves incidences sur l'environnement : des parcs nationaux marins et côtiers ont été gravement endommagés, des récifs coralliens détruits et des terres agricoles polluées par l'eau de mer.

51. Au total, 4 806 habitations ont été détruites ou endommagées. Les propriétaires de 4 110 d'entre elles ont demandé une aide aux pouvoirs publics, qui doivent reconstruire 3 558 habitations et aider à en réparer 552 autres en fournissant des dons en espèces. Les problèmes fonciers, dont la plupart sont liés à la perte de terres ancestrales dont les habitants ne possèdent pas de titres de propriété, ont provoqué de nombreux retards. La sous-commission que le Gouvernement a chargée de résoudre les problèmes fonciers liés au tsunami a réglé d'importants différends dont elle a été saisie par les collectivités concernées.

52. D'importants progrès ont été faits dans d'autres domaines. Le taux de malnutrition infantile a été réduit de près de 6 % dans les six provinces touchées par le tsunami grâce en partie à un programme public dans le cadre duquel les enfants ont été pesés systématiquement. Sur les 24 écoles détruites ou endommagées, 23 ont été reconstruites ou remises en état et la dernière est en cours de reconstruction. L'action menée dans le secteur de l'éducation a visé également à améliorer la qualité des établissements accueillant des enfants des groupes défavorisés. Dans le cadre d'une nouvelle initiative, les écoles des districts des provinces de Krabi, de Satun et de Trang où vivent les minorités ethniques et les migrants les plus pauvres sont actuellement raccordées à des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Quarante des 48 centres de santé détruits ou endommagés ont été remis en état ou reconstruits.

53. En mai 2007, l'ONU et le Centre national d'alerte aux catastrophes naturelles ont organisé un concours, celui du meilleur plan collectif de préparation aux

catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe, pour promouvoir l'élaboration et l'application au niveau local de plans de ce type. Ce concours a été organisé à titre expérimental dans 24 villages ou écoles de six provinces côtières de l'Andaman et a encouragé les collectivités à trouver des moyens efficaces, pratiques et durable de se prémunir contre les catastrophes et de prendre les mesures nécessaires lorsqu'elles se produisent. Achievé en décembre 2007, il a abouti : a) à la création de stations de contrôle du niveau de l'océan, qui seront utiles au système national d'alerte rapide; b) au renforcement des capacités nationales de gestion des risques de catastrophe et de préparation de la population aux catastrophes.

54. Bon nombre des problèmes auxquels le pays doit faire face dans le cadre de son relèvement sont des problèmes systémiques à long terme que le Gouvernement tente de résoudre à l'aide de nouvelles stratégies et politiques. En novembre 2007, conscient que l'action menée après le tsunami laissait à désirer, celui-ci a promulgué une loi relative à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets qui a eu pour effet de refondre en partie le système national de gestion des catastrophes. Le Comité national de gestion des catastrophes a été également restructuré pour qu'il soit plus efficace et que la coordination interministérielle s'améliore.

55. Il est indispensable que les administrations locales continuent de participer aux activités de relèvement car elles sont les mieux placées pour orchestrer le type de participation locale nécessaire pour que les résultats obtenus répondent réellement aux besoins des familles sinistrées. Des études de cas et des pochettes d'information fondées sur des résultats expérimentaux et visant à aider les administrations locales à planifier sont établies dans le cadre d'un projet s'intitulant « Support for rehabilitation of traditional communities and municipalities in tsunami-affected areas in Thailand ». Elles rendent compte des enseignements tirés de l'expérience et des témoignages des populations locales sur les activités de redressement et sont distribuées dans tout le pays aux administrations locales et aux autres parties prenantes concernées.

56. En juin 2006, la société Coca-Cola a lancé, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Fondation des Nations Unies, un projet de coopération avec les populations locales visant à ce qu'il puisse être répondu durablement à leurs besoins en matière d'eau et d'assainissement et dont le volet thaïlandais concernant l'exploitation des ressources en eau concernait quatre villages de l'île de Lanta. Depuis l'achèvement de ce projet, à la fin de 2007, le Gouverneur et les autorités locales se sont engagés à poursuivre l'action menée dans cette zone pour créer des moyens de subsistance et relancer l'économie. Le PNUD a en outre aidé à obtenir du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du programme Sud-Sud qu'ils versent des fonds pour financer un projet de gestion des forêts côtières et un atelier local de réparation de bateaux. Outre qu'il a été utile en matière d'aide et de développement, le projet a contribué à faire régler des différends fonciers en s'appuyant sur les droits de l'homme.

Malaisie, Myanmar, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Somalie

57. Le tsunami a été exceptionnel aussi bien par l'importance des dégâts qu'il a causés que par son ampleur géographique, puisqu'il a touché des terres et des populations situées à quelque 6 700 kilomètres de l'épicentre du séisme. Comme les

cinq pays les plus durement touchés, la Malaisie, le Myanmar, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles et la Somalie ont subi des destructions à des degrés divers.

58. Le tsunami est la pire catastrophe naturelle que la Malaisie ait connue à ce jour. Il a coûté la vie à 69 personnes et détruit ou endommagé les habitations de 8 000 personnes, dont un grand nombre vivaient dans des villages de pêcheurs. Au Myanmar, il a fait 61 morts selon le bilan officiel et il a touché directement ou indirectement 200 villages et 10 000 à 12 000 personnes, le long de la côte méridionale. Aux Seychelles, il a endommagé des habitations et des infrastructures, tué deux personnes et contraint 950 familles à se déplacer. En Somalie, il a frappé la côte au moment où la sécheresse tirait à sa fin et où les populations commençaient à se remettre de crues soudaines, de pluies froides et de la dégradation du milieu naturel. Au total, 289 personnes ont perdu la vie et 44 000 autres ont eu besoin d'une aide humanitaire d'urgence. En République-Unie de Tanzanie, le tsunami a fait 12 morts.

59. En Somalie, grâce à la construction d'écoles, le taux de scolarisation a atteint son niveau le plus élevé depuis 15 ans. En Malaisie, les meilleures techniques de lutte contre le VIH/sida dans les régions frappées par le tsunami, notamment celles visant à réduire les risques de contamination et à prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant, ont été utilisées dans le plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida. Au Myanmar, plus de 60 000 familles ont reçu des moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

III. État de l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général de 2007 (A/62/83-E/2007/67)

A. Coordination des secours humanitaires et du relèvement

Structures de gestion du relèvement sur le terrain

60. À Sri Lanka, le réseau de bureaux locaux établi dans huit districts (12 au plus fort des activités de relèvement menées après le tsunami) s'est révélé extrêmement précieux tout de suite après la catastrophe et pendant les travaux de reconstruction. Le fait que le personnel de ces bureaux était familiarisé avec la situation sur le terrain a permis d'évaluer les besoins et d'élaborer des propositions de projet dans de brefs délais.

61. En Indonésie, à la demande du Gouverneur d'Aceh et du directeur de l'Agence de reconstruction et de relèvement, un cadre intégré de planification, de coordination et de suivi du relèvement d'Aceh a été élaboré; il est en passe d'être achevé. Ce cadre, dont l'exécution a été confiée aux responsables de la province et est appuyée par l'Agence et par les partenaires internationaux, établit des liens entre les principaux éléments de la transition, à savoir : le processus de paix en cours et les efforts de réintégration, l'état de droit, la bonne gouvernance et la décentralisation démocratique, le développement économique, la reconstruction des infrastructures et des logements, les services sociaux de base et des questions transversales telles que l'environnement et l'égalité des sexes. Il indique la voie à

suivre pour renforcer les capacités et la gestion des avoirs et préparer minutieusement les autorités locales à prendre le relais de l'Agence en 2009.

62. Au niveau des districts, le mécanisme de coordination du relèvement appuyé par les organismes des Nations Unies et l'Agence a été placé sous la direction du Gouverneur d'Aceh Timur. Très utile, il a suscité la création, dans la province d'Aceh et sur l'île de Nias, de 21 autres mécanismes de coordination qui se sont révélés décisifs pour élargir et maintenir la coordination et la planification. Administrés par un secrétariat restructuré regroupant les administrations locales, l'Agence et l'ONU, ces mécanismes participatifs permettent d'associer les organisations de la société civile, les organisations internationales, les autorités locales, le Programme de développement du Kecamatan et le bureau régional de l'Agence à l'élaboration, à la coordination, à l'exécution et au suivi des plans de relèvement et de développement des districts. Ils doivent aboutir essentiellement à la mise au point de stratégies de relèvement et de profils de planification du relèvement fondés sur les meilleures données disponibles.

63. Vu la nécessité d'améliorer la coordination, de mieux résoudre les problèmes et de saisir toutes les possibilités qui se présentent dans les différents domaines d'action et régions géographiques, un réseau virtuel de gestion des connaissances rassemblant des spécialistes et des responsables internationaux et locaux du relèvement et de la gouvernance est en train d'être constitué. Le projet de mise en commun à l'échelle internationale des meilleures pratiques dont il découle, connu sous le nom de « Solutions Exchanges » (échanges de solutions), permettra de créer six réseaux virtuels de praticiens qui, avec l'aide d'un secrétariat de coordination et de recherche, tenteront de trouver rapidement des solutions efficaces et ciblées à tous les stades de la planification, de la programmation et de l'exécution des programmes de relèvement et de gouvernance. Il permettra en particulier, ce qui est important, de continuer à mettre à profit, après 2009, les connaissances spécialisées de l'Agence et des autres partenaires, qui continueront à y participer.

64. Afin de faciliter les activités de relèvement, notamment la construction d'abris et d'infrastructures, il a été décidé d'agir en association avec les populations locales car cela permet de leur assurer durablement les compétences et les investissements nécessaires, d'inciter les donateurs à se montrer plus généreux et de renforcer la solidarité. Il a donc été indispensable, dans ce contexte, de former la population et les autorités locales.

B. Organismes publics chargés des secours humanitaires et du relèvement

1. Poursuite de la réforme des organismes publics chargés du relèvement

65. En vertu de la loi sur la gestion des catastrophes susmentionnée, l'Indonésie a créé une agence nationale de gestion des catastrophes qui sera responsable de tout ce qui a trait à la réduction des risques de catastrophe, y compris des interventions d'urgence, et dont les activités seront financées par des programmes sectoriels ordinaires et par des crédits budgétaires nationaux, provinciaux et des districts à affectation spéciale. La loi sur la gestion des catastrophes repose sur le principe selon lequel la protection contre les risques de catastrophe constitue un droit fondamental de la population et elle confirme la responsabilité du Gouvernement à cet égard. Elle insiste sur la nécessité d'intégrer la réduction des risques de

catastrophe dans les programmes nationaux de développement et d'y affecter des fonds suffisants. Elle prévoit par ailleurs que lorsqu'une région sera déclarée sinistrée, l'Agence disposera de pouvoirs exceptionnels pour conduire et coordonner les interventions, notamment pour assurer le relèvement préalable au redressement et à la reconstruction. Le responsable de l'Agence aura rang de ministre.

66. Afin de mieux réduire et de mieux gérer les risques de catastrophe au niveau national, Sri Lanka continue de fournir une assistance technique et des moyens de renforcement des capacités au Centre de gestion des catastrophes, le nouvel organisme chargé de coordonner toutes les activités de réduction des risques de catastrophe à l'échelle nationale. En outre, le programme de renforcement des capacités de relèvement propose un ensemble intégré de services d'appui aux organismes publics compétents afin de les aider à dispenser ou à continuer à dispenser efficacement des services après la période de relèvement. En Indonésie, le Gouverneur d'Aceh a chargé le Groupe de travail chargé de la planification préalable aux inondations d'aider l'administration à élaborer des plans d'urgence et d'intervention en prévision des inondations annuelles, qui sont catastrophiques pour la population et compromettent les activités de subsistance, le fonctionnement des écoles et la circulation des personnes et des biens pendant des jours, voire des semaines. La constitution d'une base de données sur les capacités internationales de planification préalable aux inondations devrait améliorer encore les mesures d'intervention et leur rapidité.

2. Évaluation des dégâts et des besoins

67. Les partenaires du Système de suivi et d'évaluation de la reconstruction après le tsunami ont fait plusieurs recommandations importantes qui devraient être prises en considération par ceux qui proposent de modifier les mécanismes d'évaluation des besoins :

- La coordination entre les différents ministères d'exécution et organismes de collecte de données est essentielle car certaines données, quoique facilement disponibles, ne sont pas systématiquement mises en commun; les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes doivent promouvoir la coordination entre ces ministères et organismes et au sein de ceux-ci;
- Pour que les données d'information soient utiles, il faut les décomposer jusqu'au plus petit dénominateur commun, à savoir le sous-district ou le village, selon le type de données; les données recueillies devraient également porter sur les populations qui n'ont pas été touchées de manière que l'on puisse repérer les injustices qui pourraient être créées ou aggravées par les interventions. Cette méthode permettrait aux décideurs de disposer de données factuelles plus cohérentes et contribuerait ainsi à empêcher que l'application de politiques et de pratiques de ciblage trop strictes n'ait des effets préjudiciables;
- Il importe que les données soient exprimées aussi bien en chiffres bruts qu'en pourcentages afin que l'on puisse prendre la mesure de l'ampleur des dégâts et de l'aide à apporter aux populations touchées;
- Vu que, pour prendre de bonnes décisions et mettre en œuvre des programmes efficaces, il faut pouvoir s'appuyer sur des informations utiles, il est indispensable d'analyser les données de façon que les décideurs puissent s'en

servir. Jusqu'à présent, la pléthore de systèmes mis en place après le tsunami ne permet toujours pas de fournir des informations utilisables.

C. Transparence et responsabilité de l'utilisation des fonds fournis par les donateurs (traçabilité des fonds, établissement de rapports, suivi, évaluation et quantification des progrès accomplis)

68. Dans ses rapports de 2006 (A/61/87-E/2006/77) et de 2007 (A/62/83-E/2007/67), le Secrétaire général relève que plusieurs outils permettant d'accroître la transparence des interventions des innombrables entités participant à l'action engagée à la suite du tsunami ont été élaborés. Le développement et la mise en œuvre de plusieurs d'entre eux, en particulier les bases de données sur l'aide au développement, les systèmes d'évaluation et de suivi de la reconstruction après le tsunami et la coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami, ont beaucoup progressé.

1. Bases de données sur l'aide au développement

69. Il a été donné suite à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que toutes les organisations locales et internationales intègrent des informations complètes dans les bases de données sur l'aide au développement (voir A/61/87-E/2006/77, par. 69) et il continue d'en être tenu compte. Les quatre bases de données nationales sur le relèvement et la reconstruction qui ont été constituées sont régulièrement mises à jour et contiennent des données sur les projets exécutés et l'aide fournie. La population, les pouvoirs publics, les donateurs et toutes les parties intéressées y ont librement accès, les rapports préliminaires qui sont affichés sur les sites Web par pays relatifs à Sri Lanka et à la Thaïlande fournissant des références supplémentaires en matière de prise de décisions, de responsabilisation et de transparence. Les quatre bases de données ont été mises à la disposition de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, qui s'en sert pour dresser le bilan de l'aide aux victimes du tsunami.

70. L'aide technique fournie par le système des Nations Unies vise avant tout à rendre les organismes publics mieux à même de gérer les bases de données et d'en assurer la maintenance, la mise à jour et la viabilité. Elle vise aussi à adapter les bases de données pour accroître la responsabilisation et la transparence à long terme, au-delà de tout ce qui touche le tsunami. À Sri Lanka, la base de données a été modifiée de façon qu'elle puisse rendre compte de la contribution du secteur non gouvernemental aux initiatives de relèvement et de développement à long terme. Aux Maldives, elle sert à surveiller l'exécution du budget national, notamment l'utilisation des ressources affectées à l'élaboration du programme d'investissements du secteur public. En Indonésie, elle a été intégrée dans la base de données de l'Agence pour le relèvement et la reconstruction, qui s'en sert comme d'un instrument de suivi et de planification.

71. Toutes les organisations locales et internationales devraient continuer à aider les autorités compétentes à assumer l'entière responsabilité de la gestion et de la viabilité des bases de données sur l'aide au développement, notamment à continuer de les adapter pour qu'elles puissent servir à des fins de responsabilisation et de transparence dans d'autres domaines que celui du tsunami et qu'elles soient plus

facilement utilisables par les administrations locales et les acteurs de la société civile. Cela permettrait de continuer à suivre les engagements financiers et les décaissements effectués et de disposer notamment d'indicateurs de résultats globaux et désagrégés pour assurer le suivi des projets qui ne sont pas financés au titre de l'aide publique au développement.

2. Système d'évaluation et de suivi de la reconstruction après le tsunami (Système « TRIAMS »)

72. Le système de suivi et d'évaluation de la reconstruction après le tsunami (TRIAMS) est un outil d'analyse commun destiné à aider les pouvoirs publics, les organismes d'aide et les populations sinistrées à évaluer et à suivre les progrès et l'orientation des activités de relèvement. Il repose sur quatre éléments principaux : a) des indicateurs de résultats et d'impact établis essentiellement grâce à des enquêtes publiques; b) des indicateurs de suivi de base et nationaux établis essentiellement grâce aux systèmes d'information habituels; c) diverses méthodes permettant d'évaluer la situation actuelle des populations sinistrées; d) des méthodes d'analyse et d'interprétation par recouplement de résultats chiffrés. Il est intéressant de noter que ce système permet de remédier aux lacunes des méthodes d'analyse des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes aux efforts de redressement. Les analyses menées à Sri Lanka, en Indonésie et aux Maldives ont montré qu'il était possible de comparer les données existantes aux évaluations des besoins actuels et de les ventiler par sous-district, île ou village, ce qui permettait de rendre compte des progrès importants, de la surabondance occasionnelle des moyens par rapport aux besoins et des éventuelles insuffisances des activités de relèvement.

73. En Indonésie, la Section de l'information et de l'analyse du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le relèvement à Aceh Nias s'est employée, avec l'Agence de reconstruction et de relèvement et les autorités provinciales, à établir le deuxième rapport sur l'ensemble d'indicateurs du relèvement après le tsunami que l'Agence a présenté à l'atelier consacré au système TRIAMS qui s'est tenu à Bangkok en 2007, puis à un autre atelier tenu à Banda Aceh. Compte tenu de l'évolution des besoins d'analyse et de programmation, la deuxième version de l'ensemble d'indicateurs comporte 80 indicateurs supplémentaires sur la situation sociale, culturelle, démographique et économique dans la province d'Aceh et sur l'île de Nias.

74. Aux Maldives, le Gouvernement a, par l'intermédiaire de son Ministère de la planification et du développement national, mis le système TRIAMS en application avec l'aide du PNUD, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Pour qu'il puisse continuer à progresser et renforcer durablement ses capacités, le Ministère a élaboré trois propositions détaillées qu'il vise à faire appuyer.

75. À Sri Lanka, lors d'un atelier tenu à Bangkok, en mai 2006, le Gouvernement a demandé à l'ONU de diriger l'évaluation qualitative du système TRIAMS. Des enquêtes sur la façon dont les bénéficiaires des interventions les perçoivent ont été menées dans cinq districts sinistrés et, de concert avec l'Université de Colombo, le PNUD a tiré parti du très fructueux projet de consultations populaires sur le relèvement après le tsunami pour organiser des discussions de groupe avec la population de six districts sinistrés. Ces deux initiatives devraient permettre

d'établir un ensemble complet de données qualitatives sur la manière dont les victimes du tsunami envisagent les futures activités de redressement. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS ont aidé des cadres du bureau du coordonnateur résident des Nations Unies à analyser la situation en matière de santé, d'éducation et de moyens d'existence au niveau des districts et des sous-districts et démontré à nouveau à cette occasion les possibilités du système TRIAMS en tant qu'outil de coordination.

76. Dans l'ensemble, l'élaboration et l'application du système TRIAMS ont nettement progressé. En avril 2007, les pays participants ont mis à jour les indicateurs de réduction des risques de catastrophe et leur en ont adjoint de nouveaux, compte tenu des changements importants qui se sont produits en matière de relèvement dans la plupart des pays. Deux pays au moins tentent d'établir un lien entre le système TRIAMS et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour faciliter le passage aux systèmes de suivi et d'évaluation préconisés par diverses parties prenantes et, surtout, de faire en sorte que les décideurs locaux puissent agir en aidant à désagréger les données et à affiner les analyses le plus possible. Quelques pays s'emploient actuellement, en collaboration avec des organismes des Nations Unies et autres organismes, à appliquer cette méthode aux objectifs du Millénaire pour le développement.

77. En 2006, la Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami a procédé à cinq évaluations thématiques et établi deux rapports de synthèse, dont le premier contient quatre conclusions principales et plus de 200 recommandations. Ses membres continuent à diffuser les conclusions de rapports auprès de différents intervenants et, surtout, à évaluer dans quelle mesure ceux-ci en ont suivi les recommandations. Ces travaux devraient se poursuivre en 2008 à l'occasion d'importantes rencontres organisées par les organismes des Nations Unies, pendant lesquelles les organismes internationaux et bilatéraux, les organisations non gouvernementales et d'autres entités examineront la façon dont ils appliquent les recommandations formulées par la Coalition, dont bon nombre sont mentionnées tout au long du présent rapport.

3. Diffusion des informations relatives à la responsabilisation auprès de la société civile

78. La transparence et la responsabilisation occupent une place centrale dans les programmes de relèvement et ont fait l'objet de plusieurs initiatives. À Sri Lanka, le projet « Strong Places » a mis en œuvre une initiative de l'organisation Aid Watch destinée à donner à la population les moyens de suivre de près l'exécution des projets de relèvement.

79. ONU-Habitat a procédé à une évaluation détaillée des projets de construction de logements dont il a confié l'exécution aux populations sinistrées. En Indonésie, par exemple, les informations obtenues auprès de ces populations ont été recoupées avec les relevés détaillés des comptes ouverts dans les banques de microfinancement et, une fois les travaux de construction achevés, une université locale a effectué une évaluation approfondie des projets à laquelle ont été associés de nombreux groupes de discussion locaux.

D. Réduction des risques, alerte rapide aux tsunamis et intégration de la prévention dans la planification du développement

80. Depuis le tsunami, les nombreuses mesures destinées à évaluer et à renforcer les systèmes d'alerte rapide ont été axées sur la mise en place de structures de gouvernance des systèmes, la prestation de conseils techniques, la mise en œuvre, les activités de sensibilisation, la planification préalable des secours et la formation.

81. Plusieurs activités de formation ciblées auxquelles ont participé plus de 150 responsables nationaux et chercheurs ont été organisées dans les pays touchés par le tsunami et donnent lieu actuellement à la diffusion de supports d'information et d'éducation culturellement adaptés dans toute la région. L'établissement d'une série d'objectifs d'étape a permis d'évaluer dans quelle mesure la mise en place de centres officiels d'alerte aux tsunamis, le renforcement des réseaux de détection et de moyens de communication et la définition de plans nationaux détaillés ont progressé dans chacun des pays participants.

82. À l'heure actuelle, le système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien comprend des réseaux d'observation sismographique et océanique, des centres régionaux d'analyse et de conseils et des centres nationaux d'alerte qui permettent d'évaluer les risques de tsunami et de procéder à la planification préalable nécessaire. Vingt-cinq des 28 pays susceptibles d'être touchés par un tsunami ont mis en place des centres officiels d'alerte aux tsunamis pouvant recevoir et diffuser des alertes 24 heures sur 24. Le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, dont les travaux sont coordonnés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, offre un excellent exemple de coopération entre États Membres, organismes des Nations Unies et donateurs. Il a pris des décisions concernant les technologies à utiliser et les mécanismes de gouvernance, de financement, de coopération et de communication à mettre en place au niveau régional. À sa cinquième session, en avril 2008, il s'est félicité de l'offre faite par l'Inde (en juin 2008), l'Australie (en juillet 2008) et l'Indonésie (en novembre 2008) de prendre le relais, en 2011, du Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique situé à Hawaii (États-Unis), et de la Japan Meteorological Agency, qui assurent provisoirement la surveillance de l'océan Indien.

83. En mai 2007, 11 pays riverains de l'océan Indien ont présenté le plan d'action national destiné à leur permettre de se doter des capacités qui leur manquaient. Un consortium de sept partenaires de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes offre des conseils et fournit un appui technique aux pays qui ont pris du retard dans le développement de leurs capacités en la matière. En 2007, ses sept membres ont pris des mesures pour resserrer la coordination des activités qu'ils mènent ou envisagent de mener sur les plans régional et national.

84. Sous la houlette du secrétariat de la Stratégie internationale, une avancée majeure a été réalisée avec la constitution de mécanismes de partenariat et de coordination entre une vaste gamme de partenaires et de donateurs, préconisée dans le Cadre d'action de Hyogo. Actuellement, au niveau national, les gouvernements tentent d'établir plus clairement à quelles entités il incombe de mettre en place un système d'alerte rapide axé sur la population. Malheureusement, dans la plupart des

pays, des éléments clefs des programmes de planification préalable, d'éducation des populations et de communication continuent généralement de faire défaut. Seuls quelques-uns ont élaboré des plans d'intervention d'urgence en cas de tsunami ou mis à l'essai des procédures d'intervention en cas de tsunami et de séisme. De plus, une grande partie des données nécessaires pour élaborer ces plans n'ont toujours pas été recueillies. Tous les décideurs ont cependant pris davantage conscience de l'importance des questions liées à la réduction des risques de catastrophe et à l'environnement.

E. Perspectives d'avenir

85. Les rapports de 2006 et 2007 ont mis l'accent sur un certain nombre des questions dont traitent les politiques et les stratégies de reconstruction et de relèvement, qui se sont accompagnées d'importants progrès et résultats. Dans les pays les plus gravement touchés, ces politiques et stratégies sont actuellement intégrées dans des projets et des programmes d'aide au développement de longue haleine. De ce point de vue, il ne semble plus justifié de continuer à rendre compte de leurs résultats au Conseil économique et social dans des rapports distincts.
